

Annexe I : Schémas de démantèlement tarifaire.

Produits originaires des USA importés au Maroc

Annexe II : Produits originaires des USA importés au Maroc au bénéfice de préférences tarifaires, avec ou sans contingents.

Annexe III : Produits textiles et vêtements originaires des USA importés au Maroc au bénéfice de l'exonération du DI, avec contingents annuels pendant les cinq premières années, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord.

Annexe IV : Produits agricoles originaires des USA importés au Maroc, avec contingents tarifaires.

Annexe V : Produits agricoles originaires des USA importés au Maroc à des quantités dépassant le seuil de déclenchement préétabli pour chaque produit, soumis à des mesures de sauvegarde.

Produits originaires du Maroc exportés vers les USA

Annexe VI : Produits originaires du Maroc exportés aux USA au bénéfice de préférences tarifaires (exonération ou d'un démantèlement progressif des droits de douane), avec ou sans contingents.

Annexe VII : Produits textiles originaires du Maroc exportés vers les USA exprimés en m² équivalent, avec contingents tarifaires.

Annexe VIII : Produits agricoles originaires du Maroc exportés vers les USA à des prix inférieurs aux seuils de déclenchement préétabli pour chaque produit, soumis à des mesures de sauvegarde.

Annexe IX : Règles d'origine

Annexe X : Clause de préférence :

X-A : Liste des produits agricoles concernés

X-B : Liste des pays membres de la Ligue Arabe qui ne sont pas des exportateurs nets

Annexe XI : Modèle de « licence d'importation » des viandes bovines de haute qualité dites « prime » ou « choice », délivrée par le Département de l'Agriculture.